



La CMF participe au CNEA

Note d'information

Les 7 et 8 novembre derniers - aux salons de l'Aveyron de Paris - le CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir) tenait son congrès triennal. Rappelons que le CNEA représente, entre autres, la branche de l'animation, composée de 13 000 structures employeurs et de plus de 150 000 salariés ; c'est lui qui porte également la convention de l'animation, texte légal qui s'applique à tous les établissements associatifs musicaux d'enseignement et de pratique ayant des salariés.

Pour mémoire, la CMF compte environ 1 200 structures proposant un enseignement musical qui emploient plusieurs milliers de personnes (soit 2 à 3 000 équivalents temps plein). Ce congrès a été l'occasion de faire un état général de l'emploi dans le secteur, d'analyser les réformes en cours (loi travail, formation continue, etc.) et de réaffirmer l'importance de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, autant d'éléments essentiels de la cohésion sociale, de la vie des territoires et de la démocratisation et la démocratie culturelles.

Durant ce congrès, Bouchra Habbache (directrice de la fédération de Franche-Comté) et Sylvain Marchal (conseiller artistique du pôle musical régional Cadence) sont intervenus au titre de la mission Calliope et Euterpe¹, lors d'une table-ronde intitulée « *Penseur et porteur de projets dans les territoires, l'humain est une richesse à impliquer davantage* ».

Cette table-ronde a été l'occasion de porter la parole du secteur musical associatif, dont la CMF est le principal représentant. Il s'agissait d'aborder les enjeux, à court et moyen termes, de l'emploi, de la qualification, de la montée en compétences, des territoires et des populations, le tout dans une optique de pérennisation et de sécurisation des parcours.

C'était une première, suivie de beaucoup d'autres nous l'espérons. D'ailleurs, par l'élection de Sylvain Marchal, en qualité de représentant désigné de la CMF, au conseil d'administration du CNEA et la présence de Bouchra Habbache comme déléguée régionale et membre de la commission sociale « animation », la CMF et plus largement, tout le réseau musical associatif, sont aujourd'hui présents et représentés au cœur des instances qui régissent les cadres d'emploi.

La CMF en profite pour remercier tous ses adhérents, par ailleurs membres du CNEA qui, par leurs votes, ont aidé à cette représentation.

La CMF, en tant que tête de réseau, travaille avec le CNEA à l'élaboration de conventions et d'actions spécifiques à l'intention de ses adhérents, nous vous tiendrons informés, au printemps 2019, de l'avancement de ces négociations. Dans un second temps, par la mission Calliope et Euterpe, la CMF a engagé un travail sur l'élaboration d'une certification de branche « musique », nouvel outil visant à valoriser et sécuriser les parcours (acquis, expériences et diplômes) des enseignants, directeurs-coordonateurs et encadrants de pratiques collectives.

Ces avancées, majeures pour la reconnaissance et la valorisation du mouvement musical associatif, sont le fruit du travail engagé par la mission Calliope et Euterpe depuis 2013. Il s'agit désormais de créer la partition à jouer qui concrétise la volonté de la CMF de s'afficher comme moteur et acteur du dialogue social en s'emparant à bras le corps des questions d'emploi et de formation.

Télécharger le Guide à l'intention des établissements d'enseignement et de pratique musicale en milieu associatif et ses fiches complémentaires :

<https://www.cmf-musique.org/pole-documentaire/mission-calliope-et-euterpe>

¹ Calliope et Euterpe est une coréalisation Confédération Musicale de France, Fédération Musicale de Franche-Comté et Cadence, pôle musical régional.